



Envoyé en préfecture le 05/02/2019
Reçu en préfecture le 05/02/2019
Affiché le 05/02/19
ID : 063-200071199-20190131-CCPL_2019_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019
Date d'affichage : 24 janvier 2019

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN,

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-17 : BALIRANDO : AVENANT A LA CONVENTION

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

L'association Balirando entretient le balisage sur la plupart de nos circuits de randonnée. La commission tourisme propose d'harmoniser les pratiques et de leur confier l'entretien du seul circuit hors PDIPR qui ne leur est pas encore confié : "Sur les traces d'Adélaïde d'Orléans", à Randan. Ce circuit fait 12,5 km et Balirando demande 10 €/km/an, l'entretien du balisage de ce circuit par l'association coûtera donc 125 €/an à la Communauté de communes Plaine Limagne.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion des circuits de randonnée, les textes descriptifs des itinéraires doivent être repris. La commission tourisme, réunie le 13 décembre 2018, trouve pertinent de proposer plusieurs supports de communications pour toucher un maximum de randonneurs : site internet, topoguide, fichiers « .pdf » et traces « .gpx » à télécharger. L'association Balirando nous propose de reprendre les textes et de créer les traces « .gpx » pour un montant de 10 €/km. Les missions peuvent être séparées, chacune pour 5 €/km. Les textes sont à reprendre pour les circuits pédestres hors PDIPR ; ils représentent 85 km.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de confier à Balirando l'entretien du balisage du circuit d'Adélaïde d'Orléans,
- de confier à Balirando la reprise des textes descriptifs et la création des traces « .gpx » pour les circuits pédestres hors PDIPR,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant et à faire toutes les démarches nécessaires.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 05 février 2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

